

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 82-209 du 22 juin 1982

portant nomination et promotion à  
titre exceptionnel et étranger dans  
l'Ordre National du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
GRAND MAITRE DE L'ORDRE  
NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promul-  
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire  
du Bénin ;
- VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 65-29 du 14 août 1965 portant refonte des Lois N°  
60-26 du 21 juillet 1960 et 62-14 du 26 février 1962 créant  
l'Ordre National du Bénin ;
- VU le décret N° 72-72 du 4 avril 1972 portant nomination du  
Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le décret N° 72-73 du 4 avril 1972 portant nomination des  
membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- SUR proposition du Ministre du Travail et des Affaires Sociales  
approuvée par le Comité Permanent du Conseil Exécutif National  
en sa séance du 26 novembre 1981 ;
- VU la décision N° 82-31/ANR/CP du 31 mai 1982 autorisant le  
Président de la République à nommer et promouvoir Monsieur  
REISS Herbert Herman dans l'Ordre National du Bénin,

DECRETE :

Article 1er. - Est nommé et promu, à titre exceptionnel et  
étranger, dans l'Ordre National du Bénin, pour prendre rang à  
compter du 31 mai 1982 au Grade de Commandeur, Monsieur Herbert  
Herman REISS, Consul Honoraire de la République Populaire du  
Bénin à Stuttgart.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 22 juin 1982

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de  
l'Ordre National du Bénin,

M. S. COULIBALY

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 Ministères 22 Gde Chanc 6 ANR 6  
CPC 4 PG/PPC 2 SGG 4 DPE-DLC-INSAE 6 SPD 2 ONEPI 1 IGE et ses  
sections 4 DCCT 1 UNB-FASJEP-INSJA 6 BN-DAN 4 Préfets 6 Inté-  
ressé 1 JORPB 1.-